

# Compte-rendu du Conseil d'Administration

Lundi 20 juin 2016 – Bar les Lyonnais

Présents : Olivier DOLLFUS, François LEROUX, Amandine BULMÉ, Robert PEILLON, Laurent BRUGGEMAN, Julia KERSUAL, Nathalie AFFERRI, Antonin MURTIN, Annabelle FOLLIET, Fabien DUBUY

Le CA démarre avec la signature par chacun des formulaires destinés à la déclaration de la composition du CA en préfecture.

## 1. Élection du bureau

Le CA élit les porte-paroles,

- > Un représentant des producteurs : François Leroux
- > Un représentant des adhérents : Amandine Bulmé
- > Un représentant des salariés : Fabien Dubuy

Par ailleurs le poste de trésorier est pourvu collectivement par François Leroux (réfèrent), Tristan Doussineau et Laurent Bruggman.

Leur rôle consistera principalement au suivi de la gestion comptable, faite par les salariés, au suivi de trésorerie, et à présenter régulièrement au CA un petit compte rendu de la situation financière de l'association. Ils seront aussi un appui pour les décisions concernant la gestion financière de l'association.

> Un point sera organisé plus spécifiquement entre salariés en charge de la comptabilité, et trésoriers pour établir un fonctionnement précis.

Fabien soumet également la question du chèque emploi associatif auquel a recours l'association mais auquel elle n'a théoriquement pas droit. Il existe un équivalent pour les associations et coopératives, le dispositif TESE (Titre Emploi Service Entreprise).

> La question posée est de savoir si l'association entame les démarches pour régulariser sa situation et passer au dispositif TESE ou si, dans la mesure où l'URSSAF ne dit rien, l'association continue d'utiliser le chèque emploi service.

> **Le CA se prononce pour passer au dispositif TESE dans la mesure où, à part des démarches à faire, ça ne coûte rien et cela clarifie la situation de l'association. Le changement est prévu pour 2017 et les membres du bureau pourront appuyer les salariés dans les démarches.**

## 2. Calcul des frais de fonctionnement.

Une adhérente soulève la question de la disparité des frais de fonctionnement entre paniers solo, notamment, et les autres formules panier. Ceux-ci seraient en proportion plus chers sur les paniers solo que sur les autres formules panier.

Cela pose la question du mode de calcul des frais de fonctionnement (FF) qui ont été réévalués en 2012 pour la raison suivante, que rappelle Fabien : l'association était alors en péril financièrement – il fallait dégager 3500 € par collègue. De là plusieurs hypothèses avaient été posées :

- > FF identiques pour tous les paniers : permettait de dégager 2400 €
- > FF fixes évalués à 2,5€ pour les paniers solo / 3€ pour les paniers duo / 3,5€ pour les paniers familles : cela permettait de dégager 3250 €
- > FF proportionnels, soit 25 % du prix du panier quelle que soit la formule.

C'est la deuxième solution qui avait été adoptée. Aujourd'hui, on constate qu'en réalité sur cette hypothèse la proportion que représentent les FF sur le prix d'un panier pour chacune des formules (Solo, Duo, famille) ne présente pas un écart vraiment significatif, soit :

- > Solo : 23 % du prix total
- > Duo : 21 % du prix total
- > Famille : 18 % du prix total

Le CA admet que l'association pourrait faire des propositions pour essayer de ramener l'écart entre solo et famille à un pourcentage moyen, en veillant pour autant à ne pas se remettre dans une situation difficile. Les salariés étudient quelques hypothèses à soumettre au prochain CA.

### **3. Formation sur la fixation des prix**

La formation est proposée par l'AFOCG et peut-être prise en charge par les fonds de formation, VIVEA pour les producteurs et AGEFOS pour l'association (salariés et adhérents membre du CA). La formation comprend plusieurs modules détaillés sur la description jointe à ce compte rendu. Le CA approuve l'opportunité de cette formation. Il est proposé qu'au moins un représentant de chaque collègue (producteurs, salariés, adhérents) puisse participer, mais reste ouvert à un plus grand nombre. Se signaler auprès des salariés.

Le prix de cette formation est fixé à 750 € par jour et par formateur. Nous attendons plus de détails quant aux dates et au déroulement de la formation.

### **4. Augmentation du prix des fraises proposé par Gilbert Besson.**

Le CA approuve, dès lors que cette augmentation est provisoire sur le temps des difficultés de production. Cela dit, on constate que ce prix augmenté n'est pas incohérent avec les prix constatés sur les marchés et de gros, en circuit bio comme en conventionnel.

Le prix est donc arrêté à 12,50 €/kg sur la saison 2016.

### **5. distance maximale des producteurs dans une démarche locale.**

Suite au démarchage du GAEC de Sainte Luce en Isère, situé à 156 km de Décines, qui propose des colis de porc bio, charcuteries et fromages, les salariés posent la question de l'opportunité de diversifier les commandes notamment de viandes et charcuteries versus la distance importante à laquelle se trouve ce producteur.

D'autres exceptions à la distance théorique de 80 km autour de Lyon, pour rester dans une démarche locale, avait déjà été accordées par l'association (châtaignes, noix...)

Discussions sur ce thème :

- > Loin mais puisqu'il vient déjà sur Lyon, c'est peut-être une opportunité à saisir quand même.
- > Cohérence en terme de discours et de positionnement sur la valorisation de la filière locale.

Le CA estime qu'il faut d'abord approfondir une recherche sur ce type de produit plus localement (relance de producteur déjà connus, autres démarchages...) avant de prendre une décision définitive sur la démarche du GAEC de Sainte Luce.

## **6. Prochain CA**

La date du prochain CA est fixée au **5 septembre 2016**, 20h au 10 rue de la Madeleine.